



4^{ème} COMITE INTERMINISTERIEL POUR LA SOCIETE DE L'INFORMATION

INTRODUCTION

Le Gouvernement a fait du développement de la société de l'information un chantier prioritaire pour la France.

Malgré la conjoncture économique, les premiers indicateurs positifs sont là :

- 20 millions de français, chez eux ou à leur travail, accèdent à Internet à fin mars 2003, soit +22 % par rapport à fin mars 2002 ;
- 10,5 millions de foyers sont équipés d'un micro-ordinateur à fin mars 2003, soit + 18% par rapport à fin mars 2002 ;
- 6,5 millions de foyers sont équipés d'un accès Internet à fin mars 2003, soit + 18% par rapport à fin mars 2002 ;
- L'augmentation du nombre d'abonnements Internet est principalement liée à la politique menée en faveur du haut débit, avec notamment un transfert important des internautes du bas au haut débit : on compte 2,4 millions d'abonnés haut débit fin mai 2003, soit trois fois plus qu'au deuxième trimestre 2002 ;
- Le commerce électronique a considérablement accru ses résultats, avec +61% d'augmentation en un an.

Sur ce chemin de la société de l'information, plusieurs étapes ont été franchies; d'autres restent à atteindre.

Internet, le développement de l'accès à Internet, le développement de ses utilisations par tous nos concitoyens est l'axe majeur de la politique gouvernementale en faveur de la société de l'information.

Trois axes forts guident donc ce CISI centré autour des usages d'Internet.

Premier axe, la société de l'information est une chance pour la croissance, elle est au service de la relance de l'économie. Internet est donc un outil indispensable pour nos concitoyens et nos entreprises.

Deuxième axe, la société de l'information est une chance pour l'accès à la connaissance de tous, elle est au service de tous. Promouvoir les usages d'Internet pour tous, c'est donc une chance au service de la réduction de la fracture sociale.

Troisième axe, la société de l'information est une chance pour nos régions, pour les initiatives locales, entrepreneuriales, elle est au service de la décentralisation. Internet ne se décrète pas d'en haut, c'est un outil proche de chacun, qui permet de libérer les initiatives.

Sur le thème « Internet et famille », les trois premières parties de ce CISI sont consacrées aux usages et applications grand public ; la quatrième partie recensant les mesures organisationnelles (relevant du « back-office ») que l'Etat met en œuvre au sein de ses services, pour que cette stratégie en faveur du développement des usages soit pleinement efficace.



Le Premier Ministre a rappelé, dès son **discours de politique générale**, la volonté du Gouvernement de « participer à tout ce qu'il faut faire pour placer la France au cœur même de la société de l'information ». Il a choisi de confier à Claudie Haigneré, Ministre déléguée à la Recherche et aux Nouvelles technologies, la responsabilité de proposer, conjointement avec chacun des ministères intéressés, la **politique de diffusion et d'appropriation des nouvelles technologies** et les mesures de sa mise en œuvre – en association avec tous les acteurs du domaine. C'était en soi un message politique fort que de confier explicitement cette responsabilité à un Ministre, ce qui n'avait jamais été le cas auparavant.

Dès novembre 2002, le Premier Ministre a tracé les grandes lignes de la politique du Gouvernement dans le **plan RE/SO 2007**, pour une République numérique dans la société de l'information <http://www.internet.gouv.fr/francais/textesref/RESO2007.htm>.

C'est ainsi que le **CIADT du 13 décembre 2002** a inclus un volet consacré à « l'aménagement numérique du territoire ». Ce volet comprenait quatre grands axes consacrés à la téléphonie mobile, au haut débit, à la formation et aux usages. Parmi les mesures annoncées à l'issue de ce CIADT figuraient, notamment, la création d'un fonds d'intervention de 4 millions d'euros sur 3 ans pour soutenir les projets d'aménagement numérique du territoire par les technologies alternatives ainsi que l'annonce d'une refonte importante des possibilités d'intervention des collectivités locales dans les réseaux de télécommunications.



Cette première année de travail a permis au Gouvernement d'avancer sur plusieurs fronts, conformément au programme de travail fixé par le Premier Ministre.

L'action gouvernementale en faveur du développement de la société de l'information s'articule dans le cadre de RE/SO 2007 en trois parties :

- **l'Etat agit sur l'offre en cherchant à créer un environnement favorable à la structuration du marché et à l'innovation;**
- **l'Etat agit sur la demande en veillant à accélérer et à démocratiser la diffusion et l'usage des TIC dans les foyers et les entreprises ;**
- **l'Etat agit directement en tant qu'acteur de la société de l'information, en donnant l'exemple dans son fonctionnement d'une utilisation large et innovante des technologies de l'information.**

L'organisation de ce **Comité Interministériel pour la Société de l'Information** va permettre de mesurer l'état d'avancement de ces chantiers et d'en déterminer les orientations ultérieures.

Ce comité de ministres, qui n'avait pas été réuni depuis trois ans, va permettre, selon le souhait du Premier Ministre, de montrer l'implication de chacun des ministres concernés dans le développement de la société de l'information.

L'Etat, comme l'a annoncé le Premier Ministre dans le plan RE/SO 2007, agit en premier lieu sur l'offre.

Une première partie de l'action du Gouvernement consiste ainsi à modifier et adapter le cadre législatif et réglementaire, pour «construire un environnement favorable au développement de l'offre de d'infrastructures, de contenus et de services ». Principalement centré sur les acteurs économiques d'Internet, ce travail a, pour l'heure, permis de mettre en œuvre trois types de mesures ci-dessous (§1 à §3) ainsi que d'avancer dans le domaine législatif (§4).

§1. Des **mesures en faveur du haut débit**, tout d'abord : la réduction des tarifs d'interconnexion ADSL décidée par Nicole Fontaine, Ministre déléguée à l'industrie, a permis l'apparition de forfaits haut débit à 30 euros par mois, soit un des tarifs les moins chers d'Europe. Le Gouvernement a eu la satisfaction de constater la nette augmentation correspondante du nombre d'abonnés haut débit, avec un triplement en un an : au 31 mai 2003, 2,4 millions d'abonnements à l'Internet haut débit avaient été souscrits ADSL et câble).

§2. Des **mesures en faveur des collectivités locales et de l'aménagement du territoire**, ensuite. La première a été la libéralisation par l'ART des réseaux Wi-Fi ouverts au public, après un avis rendu par le Conseil Stratégique des Technologies de l'Information (CSTI) le 7 octobre, qui a permis, dès novembre 2002, de combler le retard pris par la France en ce domaine. Deuxième mesure, la transformation, en décembre 2002, de la taxe annuelle de 305 euros par parabole Internet satellitaire en une redevance du même montant, mais valable pour l'ensemble d'une région administrative.

§3. Des **mesures d'incitation financière**, enfin, avec l'ouverture d'un fonds de soutien aux technologies alternatives et d'un fonds de soutien aux contenus haut débit, tous deux dotés de 4M€ du FNADT (*Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire*) sur trois ans. L'appel à projets "technologies alternatives", abondé par la DATAR et le Ministère délégué à la recherche et aux nouvelles technologies, est en cours de lancement.

§4. Le **dispositif législatif**, quant à lui, vise principalement à mettre notre droit en phase avec l'évolution des technologies et des pratiques dans la société de l'information et à créer un environnement favorable à l'innovation, tout en rattrapant le retard pris en matière de transposition de directives européennes en ce domaine.

Trois volets sont concernés : le projet de loi sur la confiance dans l'Economie Numérique, pour lequel l'Assemblée et le Sénat ont procédé à une première lecture au premier semestre 2003 ; la transposition du «second paquet télécom » pour lequel le Conseil des Ministres procédera à l'adoption d'un projet de loi à la fin du mois de juillet ; enfin la transposition de la directive «droits d'auteurs et droits voisins dans la société de l'information », actuellement transmise au Conseil d'Etat. La France rattrape ainsi son retard dans la transposition de directives européennes, retard qui était particulièrement sensible dans le domaine de la société de l'information.

Ce dispositif comprend également la modification des conditions régissant l'intervention des collectivités territoriales dans le domaine des télécommunications : le Gouvernement a proposé, dans le cadre de la loi pour la confiance dans l'économie numérique, d'assouplir ces conditions, pour leur permettre de devenir opérateur d'opérateurs, c'est à dire d'exploiter des réseaux de télécommunications qu'elles mettent à disposition des opérateurs et, sous certaines conditions, de fournir des services de télécommunications aux usagers finaux.

L'Etat doit également jouer tout son rôle pour agir sur la demande. C'est le cœur du présent CISI consacré à la promotion des usages de l'Internet pour tous.

L'Etat intervient enfin directement en tant qu'acteur de la société de l'information, et c'est le troisième volet de l'action du Gouvernement.

Un plan d'action présenté par Xavier Darcos, ministre délégué à l'enseignement scolaire, au Conseil des Ministres du 14 mai et doté de 6,5 M€montre l'importance que le Gouvernement accorde au nouvelles technologies dans l'éducation, avec des concepts novateurs comme l'Espace Numérique des Savoirs. (<http://www.internet.gouv.fr/francais/actu/articles/140503.html>)

En ce qui concerne l'administration électronique, la nécessité de placer l'utilisateur au centre des services a été mise en évidence par le rapport remis à Henri Plagnol, secrétaire d'Etat à la réforme de l'Etat. (<http://www.internet.gouv.fr/hyper-republique>)

Elle s'est traduite principalement par la création, en février 2003, d'une **Agence pour le Développement de l'Administration Electronique** (ADAE), qui favorise le développement des systèmes d'information permettant de moderniser le fonctionnement de l'administration et de mieux répondre aux besoins des usagers.

Le développement de l'administration électronique fera l'objet d'un prochain **Comité Interministériel à la Réforme de l'Etat** (CIRE).



CISI 1 : Internet et famille, comment ? quels outils ?

Ce CISI s'oriente autour d'un axe majeur : encourager l'ensemble des Français, et tout particulièrement les familles, à utiliser Internet.

C'est, en effet, par ce biais qu'il sera possible de toucher le plus large public : les enfants formés à l'école initient leurs parents à Internet et, réciproquement, les parents formés dans le cadre de leur travail s'équipent et initient à leur tour leurs enfants.

C'est donc bien en utilisant ce levier des familles qu'il sera possible d'agir efficacement sur la demande et sur l'équipement des français.

Il s'agit ainsi d'encourager l'équipement des foyers ; de renforcer la confiance des familles dans l'utilisation d'Internet et la protection des enfants ; enfin de favoriser l'initiation et la formation tout au long de la vie, de l'enfant à la personne âgée.

1.1 Equipement des foyers

L'équipement des foyers constitue le préalable indispensable à la diffusion et de l'appropriation des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Suite à l'enquête publiée par le Ministère délégué à l'Industrie sur les rapports entre les Français et l'ordinateur (<http://www.telecom.gouv.fr/dp/csa0603.pdf>), et au déjeuner organisé le 7 juillet entre le Premier Ministre et les industriels du secteur, il est décidé de lancer une **campagne de communication gouvernementale** pour inciter les familles françaises à s'équiper d'un ordinateur. Menée par le Service d'Information du Gouvernement, en liaison le Ministère délégué à l'Industrie, le Ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies et associant les entreprises du secteur informatique et leurs associations professionnelles, cette campagne sera menée à la fin de l'année 2003.

(fiche n°1)

Par ailleurs, en partenariat avec l'AMF (Association des Maires de France), une « **boîte mél pour tous** » sera ouverte pour chaque couple à l'occasion solennelle de la remise du livret de famille. Cette mesure incitative vise à initier de nouveaux publics à l'Internet, grâce au mail qui est de loin le premier usage de l'Internet. Elle permet aussi de sensibiliser un certain nombre de communes à l'utilisation de leur nom de domaine en .fr qui leur a été réservé par l'AFNIC, association française assurant la gestion des noms de domaine.

(fiche n°2)

1.2 Confiance pour les familles et protection pour les enfants

La confiance des familles est un élément essentiel du développement d'Internet.

Or les familles, dont les membres sont souvent des utilisateurs d'Internet dans le cadre de leur travail, ces familles qui, pour un quart des foyers, sont connectées à Internet, ne font pas entièrement confiance ni dans la navigation sur le Web, ni dans la sécurité des contenus, ni dans les paiements en ligne. Il y a là tout un ensemble de freins et de craintes, parfois irraisonnées, parfois fondées, qu'il s'agit, par un ensemble de mesures adaptées, de lever.

La **protection des mineurs lorsqu'ils naviguent sur Internet**, qui nécessite une coordination importante de divers départements ministériels, est un axe fort de l'amélioration de la confiance voulue par le Gouvernement.

Un annuaire des sites francophones tous publics sera mis en place sous un modèle collaboratif, à la suite d'une consultation qui sera lancée en septembre.

Un moteur de recherche sera proposé, qui indiquera prioritairement les sites des universités et des centres de recherche, avec l'avantage de présenter prioritairement des sites dignes de confiance. Ce moteur sera proposé en partenariat avec la société Exalead, société française créée par des chercheurs, spécialiste des moteurs de recherche sur Internet.

Une évaluation publique des logiciels de filtrage disponibles et une labélisation seront menées en partenariat avec l'Institut National de la Consommation. Enfin, il est décidé un renforcement du site de signalement des contenus pédo-pornographiques <https://www.internet-mineurs.gouv.fr> et une amélioration de sa visibilité.

(fiche n°3)

Mais le filtrage ne saurait suffire à garantir la sécurité des enfants sur Internet. Il faut aussi s'appuyer sur la pédagogie et l'accompagnement.

C'est tout le sens de **l'éducation à la citoyenneté par l'Internet**, de la familiarisation avec la « net-étiquette », qui passe par la transmission d'un certain nombre de valeurs, comme, par exemple, la liberté d'expression, le respect de la loi, de la propriété intellectuelle d'autrui, autant de règles de conduites qui permettent aux enfants et aux adolescents d'aiguiser leur propre discernement, meilleur garant d'une navigation plus sûre.

(fiche n°4)

C'est aussi la vocation du futur **Conseil Consultatif de l'Internet** (CCI) appelé à se prononcer, par exemple, sur la protection des mineurs. Il s'agit, en renforçant l'idée de co-régulation – née de la volonté des pouvoirs publics et mise en œuvre par le Forum des Droits sur l'Internet – de créer un « conseil de sages » associant des utilisateurs éclairés d'Internet et des représentants d'acteurs économiques.

Placé auprès de la Ministre déléguée à la Recherche et aux Nouvelles Technologies et destiné à éclairer les choix des pouvoirs publics, le CCI pourra être consulté sur tout projet de loi impliquant la communication électronique ou la correspondance privée en ligne.

(fiche n°5)

La confiance dans Internet n'est pas uniquement liée à la protection des mineurs. Face au phénomène du **publipostage électronique non sollicité (spamming)**, massif et réalisé sur la base d'adresses irrégulièrement collectées, le Gouvernement a décidé de réagir en mobilisant les forces de l'Etat et de la société civile afin de mettre en oeuvre des réponses adaptées et de poursuivre les responsables de ces nuisances répétées. De nombreuses initiatives ont déjà été prises en ce sens, les industriels développent des outils de plus en plus adaptés à la protection de l'utilisateur, les développeurs du monde du logiciel libre aussi, des citoyens consacrent du temps à l'établissement et à la mise à jour de listes noires qui représentent un élément essentiel de la lutte contre le "spam".

Afin de franchir une étape supplémentaire dans la lutte contre le spam et la répression de ceux qui s'en rendent fautifs, et dans la suite du renforcement de l'encadrement législatif de la prospection commerciale par voie électronique, le Gouvernement adopte une série de mesures destinées à favoriser la concertation entre les différents acteurs actifs contre le spam, disposer d'éléments statistiques permettant de suivre l'évolution du phénomène, informer les utilisateurs et leur apporter une voie de recours rapide et facile à utiliser.

(fiche n°6)

La **sécurité des paiements réalisés par carte bancaire sur Internet** est aussi un élément de confiance. A cet égard il faut clairement réaffirmer que la fraude, notamment la fraude par usurpation d'identité, n'est pas provoquée par Internet (on peut se faire subtiliser son numéro de carte bancaire indépendamment d'Internet), elle est simplement facilitée par la circulation de l'information sur Internet. La loi reste favorable au consommateur, qui peut répudier une telle transaction.

Il est positif de constater que la fraude par carte bancaire sur Internet diminue malgré l'explosion des volumes de vente sur Internet. Pour renforcer la sécurité de ces transactions, c'est désormais l'authentification qu'il faut améliorer. Ces travaux vont impliquer de nombreux acteurs du domaine bancaire, les commerçants, les consommateurs. Ils sont

aujourd'hui lancés par la Mission à l'économie numérique du Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, et des actions de sensibilisation du consommateur et des commerçants les accompagneront régulièrement.

(fiche n°7)

1.3 Internet : initier et former tout au long de la vie

Corollaire indispensable de ces actions en faveur d'une large diffusion d'Internet par tous, l'initiation et la formation tout au long de la vie jouent un grand rôle dans l'appropriation d'Internet par le plus grand nombre.

Outil intergénérationnel par excellence, comme en témoigne, par exemple, l'engouement du grand public pour les applications de généalogie (voir par exemple, le site <http://www.genefede.org/> de la Fédération française de généalogie), Internet s'adresse à tous, tout au long de la vie. Outil de contact permanent dans les familles recomposées. Outil de formation intergénérationnelle : de parent à enfant, d'enfant à parent, d'enfant à grand-parent.

La politique de formation du gouvernement s'adresse en premier lieu aux enfants, familiarisés à l'internet dans le cadre de **l'école**, dans le fil des actions annoncées en Conseil des Ministres par Xavier Darcos en mai dernier.

(<http://www.internet.gouv.fr/francais/actu/articles/140503.html>)

(fiche n°8)

Internet est également un outil de communication particulièrement précieux pour les **jeunes**, qui les accompagne aussi bien dans leurs apprentissages et leurs études que dans leurs activités associatives.

C'est pourquoi, s'appuyant sur la Directive Nationale d'Orientation 2003 et mobilisant les Contrats Educatifs Locaux et les Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education populaire, le Gouvernement renforce le soutien aux associations de jeunesse utilisant Internet dans leurs projets éducatifs.

(fiche n°9)

Les **femmes** ont, elles aussi, tout intérêt à tirer parti des possibilités offertes par Internet, qu'il s'agisse de services pratiques, de formation à distance, de téléprocédures ou encore de télétravail. Elles sont particulièrement susceptibles d'en avoir l'usage dans les périodes de congé de maternité ou de congé parental, mais également au quotidien, dans leur accompagnement des enfants scolarisés. Il y a là un sujet important, la fracture numérique apparaissant plus marquée au sein de la population féminine que de la population masculine, comme l'a récemment montré une étude du cabinet Sociovision lancée par la Ministre déléguée à la Recherche et aux Nouvelles Technologies.

Adapter au mieux l'offre de formation à ces femmes désireuses de s'initier ou de se perfectionner aux usages d'Internet passe par la mobilisation conjointe des acteurs locaux, des associations et des pouvoirs publics, en tirant le meilleur parti des lieux d'accès publics à Internet.

(fiche n°10)

Le guide « **téléprocédures et familles** », lancé à l'initiative de C. Jacob, Ministre délégué à la Famille (http://www.social.gouv.fr/famille-enfance/sioc_info/sommaire.htm) est, à ce titre, un instrument précieux qui permettra d'optimiser l'interface entre les familles et les différentes administrations auxquelles elles sont susceptibles de s'adresser. Un portail «services aux familles» viendra agréger l'information disponible sur le sujet, et cette information sera co-marquée avec d'autres sites publics ou des sites d'associations familiales- relais.

(fiche n°11)

Parce que la **formation à Internet peut et doit avoir lieu tout au long de la vie**, les formations diplômantes d'initiation à Internet, qu'elles soient dispensées dans l'enseignement scolaire, dans l'enseignement supérieur ou dans le cadre de la formation continue proposée par les Groupements d'Etablissements (GRETA), sont appelées à être généralisées.

Diplômes ou attestations de capacités, ces différentes formations offrent à ceux qui les suivent à la fois une maîtrise plus ou moins approfondie de l'outil Internet et une reconnaissance de compétences, mobilisable dans le cadre d'une recherche d'emploi ultérieure.

(fiche n°12)

Initier et former à Internet tout au long de la vie, c'est, enfin, agir en direction des **personnes âgées**. Cela suppose de tirer parti du mail, compris comme outil de communication intergénérationnel.

Ainsi, c'est souvent à l'occasion du départ d'un enfant à l'étranger que ses proches s'initient au courrier électronique, voire décident de l'achat d'un ordinateur et de l'installation d'une connexion Internet. De même, le courrier électronique offre une grande facilité d'échanges familiaux, via notamment l'envoi de fichiers de photos, ou la diffusion à une liste de proches de feuilles d'informations familiales qui contribuent fortement à entretenir ou maintenir des liens parfois distendus par l'éloignement géographique ou la mobilité réduite de certains de leurs membres.

Les possibilités offertes par le commerce électronique concernent bien évidemment les personnes âgées ayant des difficultés à sortir de chez elles, en particulier celles vivant seules, et chez lesquelles il faut absolument faire grandir la confiance dans le e-commerce. Un label "**e-vermeil**" sera à cet égard mis en place par le Secrétariat d'Etat aux personnes âgées avec la profession du commerce en ligne.

(fiche n°13)

Les « **Espaces Seniors** » prévus dans le cadre du programme « bien vieillir » du Premier Ministre seront créés pour l'initiation à internet et au courrier électronique des personnes âgées.

(fiche n°14)



CISI 2 : Internet et famille, pour quoi faire ? pour quels usages ?

Si l'Etat ne crée pas les contenus diffusés sur Internet, il joue néanmoins un rôle d'intervenant direct dans la société de l'information. Il peut donc inciter à la diffusion de contenus éducatifs, culturels, liés à la santé, à l'emploi, aux transports, Autant d'usages qui touchent le grand public et que le Gouvernement souhaite contribuer à développer.

Ainsi, Mme Haigneré a annoncé le 6 juin 2003 le lancement du premier **appel à propositions** « **Usages de l'Internet** » (<http://www.recherche.gouv.fr/discours/2003/usagesinternet.htm>) qui s'inscrit dans la politique de développement des usages des nouvelles technologies

annoncée par la Ministre à Hourtin en août 2002. Les réponses à ce premier appel à propositions sont attendues avant le 31 juillet 2003.

La spécificité de cette action tient à l'accent placé sur les liens entre techniques et pratiques sociales afin de rapprocher les différentes communautés d'utilisateurs d'Internet, les acteurs économiques et associatifs, le monde des services et le monde universitaire. Trois domaines prioritaires ont été retenus pour l'ensemble des deux appels à propositions prévus dans l'année 2003 : la santé, l'accès à la connaissance et le développement des services citoyens d'Internet.

L'appel à propositions suivant aura lieu en octobre et sera commun avec l'appel d'offres 2003 « Contenus haut débit » du CIADT de décembre 2002 ; cet appel à propositions unifié pourra porter sur des problématiques comme le télétravail, la télémédecine.

(fiche n°15)

2.1 Internet : développer les contenus et promouvoir les usages

Afin de contribuer à la mise à disposition du plus grand nombre de contenus haut débit attractifs, le Gouvernement décide de lancer un portail destiné à valoriser et recenser l'ensemble des contenus haut débit développés par le secteur public.

Accessible à l'adresse www.hautdebit.gouv.fr, ce site sera mis en ligne par la Documentation Française dès septembre prochain.

Historiquement, l'un des principaux usages d'Internet est par ailleurs l'accès à la connaissance et à la culture.

Pour répondre à cette demande et contribuer à l'offre de services à vocation culturelle et pédagogique sur l'Internet francophone, le Ministre de la Culture a annoncé la création d'un **grand portail culturel** www.culture.fr, qui fédérera sur Internet les contenus culturels, qu'ils émanent de sites publics (ex. INA, Bibliothèque Nationale de France, Musée du Louvre,...), ou de sites privés, associatifs, amateurs, etc. Pour la première fois, la culture française aura ainsi en 2003 son site de référence, tourné vers un large public en régions et à l'étranger. Tous les sites culturels de qualité pourront y être présentés, et accroître ainsi leur audience et leur renommée.

Parce qu'Internet est un médium qui s'applique particulièrement bien à la production et à la diffusion de contenus culturels, la démocratisation de l'accès à ces contenus doit se poursuivre. A l'initiative de J.J. Aillagon, une nouvelle impulsion sera donnée pour la **numérisation de notre patrimoine culturel**.

Il s'agit de tirer parti des ressources offertes par les techniques de numérisation pour renouveler et élargir l'accès à la culture et au patrimoine. Documents écrits, sonores, visuels ou multimédias peuvent être mieux conservés puis proposés au public sur des supports variés (Internet, CD-Rom, DVD). Leur diffusion s'élargit à l'ensemble du territoire et au-delà des frontières, faisant ainsi de la numérisation un vecteur important du rayonnement de la culture française dans le monde.

Dans les cas où une œuvre artistique est, pour des raisons de préservation, inaccessible au public, des reproductions, notamment 3-D offrent une solution de substitution (rappelons que la numérisation est un des moyens de conserver l'information en état). Dans le même ordre d'idées, les personnes ayant des difficultés à se déplacer, soit en raison de l'âge, de la maladie ou du handicap, conservent une possibilité d'accès à des biens patrimoniaux ou culturels.

Quatre projets méritent d'être particulièrement signalés :

- la reconstitution en 3-D des monuments français ;
- les bases de données multimédias du ministère de la culture ;
- l'achèvement de la numérisation des collections du musée du Louvre ;
- les projets de numérisation en liaison avec l'Europe.

L'édition multimédia recevra également un soutien renforcé via le fonds d'aide à l'édition multimédia.

Trois types de produits seront plus particulièrement concernés :

- la création indépendante de jeux vidéos, présentant des éléments innovants sur le plan de la conception graphique ou du design interactif ; rappelons à cet égard que le soutien à l'industrie française du jeu vidéo, qui bénéficiera d'une enveloppe exceptionnelle de 4 millions d'euros via le FAEM en 2003, est un des axes importants de J.P. Raffarin, comme il l'a annoncé au Futuroscope le 19 avril 2003 ;

<http://www.internet.gouv.fr/francais/actu/articles/190403.html>

- la production de programmes pour les nouveaux réseaux fixes et mobiles, notamment la vidéo à la demande et les contenus audiovisuels adaptés aux terminaux personnels ;
- les programmes à vocation internationale sur supports hors ligne.

(fiche n° 18)

Une **biennale des arts numériques** viendra prendre la relève de la manifestation «Villette Numérique », qui avait eu lieu du 24 au 29 septembre 2002 à la Cité des Sciences et de l'Industrie (<http://www.villette-numerique.com>). Cette manifestation, qui durera trois semaines à l'automne 2004, donnera une vitrine de grande qualité à la création numérique, qui peut ainsi toucher un large public professionnel et amateur.

(fiche n° 19)

2.2 Internet : les usages et contenus éducatifs.

Du point de vue des contenus éducatifs, le consortium **Canal-U**, la web télévision des universités françaises (<http://www.canal-u.fr>), qui diffuse dix chaînes proposées par un consortium d'universités associant des organismes de recherche et des organismes de diffusion de la culture proposera la diffusion de son contenu éducatif et culturel à des entités privées mais aussi publiques intéressées.

(fiche n°20)

En ce qui concerne la numérisation du patrimoine éducatif, un appel à projets a par ailleurs eu lieu pour la numérisation et la diffusion via **un portail Web de revues de sciences humaines et sociales de haute notoriété scientifique** . Cette numérisation rétrospective de 410 000 pages de 7 revues comme la Revue de l'Art, la Revue Economique, etc. favorisera la visibilité de la recherche francophone sur Internet.

(fiche n°21)

En parallèle de la mesure n° 18 ci-dessus, sur l'édition multimédia, un **plan de soutien spécifique à l'industrie du multimédia éducatif** est mise en œuvre par le Ministère de la jeunesse, de l'Education Nationale et de la recherche, à hauteur de 1,25 millions d'euros.

(fiche n° 22)

Enfin, toujours dans le domaine du multimédia éducatif, le Ministère délégué à la famille organisera en lien avec les organisateurs du 3ème Salon Professionnel du Multimédia Jeunesse 2004 (l'association les Adelouzes <http://www.tutytam.org/adelouzes>) un prix

multimédia jeunesse pour récompenser l'édition logicielle sur CR-Rom pour enfants de 2 à 12 ans .

(fiche n° 23)

2.3 Internet et santé

Les services liés à la santé représentent une autre application majeure d'Internet à destination du grand public, en particulier pour tout ce qui concerne le partage de l'information entre le patient et son médecin ainsi que l'accès par le grand public à de nombreuses informations relatives aux traitements et à l'organisation des soins, jusque là réservées aux professionnels.

La recherche d'informations relatives à la santé sur Internet (à travers le succès de sites pionniers, centrés, par exemple, sur les maladies de la petite enfance, ou encore les sites-portal pour les malades atteints de certaines maladies orphelines) est susceptible de changer à terme la relation entre patient et médecin.

Le développement de ces sites de e-santé est souhaitable, parce qu'elle répond à une demande des patients ou des usagers du système de santé, et que c'est un des moyens de renforcer, par le biais de la connaissance, la maîtrise de leur santé par les citoyens. Mais il comporte des risques en termes de santé publique, chacun pouvant très facilement créer des sites Internet et diffuser des informations non fiables. La multiplication de ces sites et l'importance que les pouvoirs publics attachent à la fiabilité des renseignements qui peuvent y être donnés conduit à décider la mise en place avec les professionnels d'un **label qualité des sites de e-santé**.

(fiche n°24)

Au delà de l'accès à l'information de santé en général, l'état de la technologie, mais surtout la demande croissante des patients à ne plus subir leur traitement, mais à y être associé, comme cela a été mis en évidence dans le plan cancer, conduit à développer le partage de l'information médicale entre le médecin et son patient. A l'initiative de Jean François Mattéi, le Gouvernement lance le chantier important du **dossier de santé partagé sur Internet**, qui sera expérimenté à partir de septembre 2003, pour l'ouverture d'un premier service en juin 2004.

Le projet, qui mobilisera environ 5 millions d'euros dans sa période 2003-2004, consiste à :

- créer et expérimenter une offre d'hébergement de dossiers personnels de santé, à l'intention des patients et des structures de soins ;
- permettre aux professionnels (médecins libéraux, hospitaliers, réseaux de soins) de communiquer des données personnelles de santé, à la demande du patient ou avec son accord et de manière sécurisée ;
- développer les outils de communication nécessaires pour assurer des transferts de données de santé fiables et sécurisés à l'échelle d'un territoire (bassin d'emploi, secteur sanitaire, région) : identifier les patients, les structures et les professionnels, et gérer leurs droits d'accès.

(fiche n°25)

Un **guide de l'offre de soins** est par ailleurs lancé, permettant de mieux orienter nos concitoyens, grâce à l'Internet, dans leurs choix d'établissement et d'équipes de soins. L'ambition est d'offrir aux patients une vision synthétique sur les structures de soins, afin qu'ils puissent identifier les plus adaptées à leur situation. Il s'agit ici de rendre le système de soins français transparent et compréhensible. Ce guide sera initié dans un premier temps pour les traitements du cancer, dans le cadre du plan présidentiel.

(fiche n°26)

2.4 Internet et l'emploi

S'il est un domaine où Internet est riche de potentialités déjà bien explorées, c'est celui de l'emploi. Chantier prioritaire du Gouvernement pour nos concitoyens, l'emploi trouve dans Internet un outil extrêmement précieux.

La première application est celle du **télétravail**, qui est au service à la fois du développement économique, de l'emploi des femmes, de l'aménagement du territoire ou encore des personnes handicapées. En ce début de XXI^{ème} siècle, les applications du télétravail sont appelées à se multiplier et supposent un travail d'harmonisation des réglementations et des législations, en particulier au niveau européen. Le CISI décide le lancement d'un appel à projets, intitulé « Télécentres et téléactivités », afin de soutenir les initiatives des collectivités locales en zone rurale dans leurs projets de développement du télétravail. Les modalités financières de cet appel à projets seront définies lors du CIADT rural le mois prochain.

(fiche n°27)

Le Gouvernement souhaite aussi faciliter la vie de nos concitoyens en situation de recherche d'emploi, en favorisant et accompagnant le développement de la **recherche d'emploi sur Internet**. C'est d'ailleurs de loin la première application utilisée par les visiteurs des espaces publics numériques. A l'initiative de François Fillon, le Ministère du Travail, à travers les sites de ses agences ou des associations du secteur social, renforcera considérablement l'action en matière d'aide à la recherche d'emplois sur Internet.

(fiche n°28)

A titre complémentaire, le portail net-entreprises.fr mis en place pour les déclarations des entreprises, permet depuis quelques semaines de retirer son attestation ASSEDIC sur Internet.

(fiche n°29)

Le Ministère du Travail lance également un programme ambitieux de « Formation Ouverte et Ressources Educatives (FORE) » autour de 3 lignes d'action: une initiation à internet en faveur de publics relevant de la lutte contre les exclusions, la mise en place de réseaux territoriaux de points d'accès à la téléformation (p@t) complétés par un espace d'échanges et de services et enfin le développement de la FOAD dans les TPE/PME .

(fiche n° 30)

2.5 Déclarations fiscales sur internet

Enfin, le programme Copernic du MINEFI a pour vocation de faciliter, pour les contribuables, toutes les démarches concernant leurs impôts. Comme on le sait, ce sont 650 000 foyers fiscaux qui ont déposé en 2003 leur **déclaration d'impôts sur Internet**. Dès 2004, Copernic permettra aux particuliers de consulter leur compte fiscal : déclarations, avis d'imposition et paiements seront accessibles, en toute sécurité, en quelques clics. A partir de 2005, c'est le «dossier fiscal électronique» qui sera mis en service. Il donnera aux contribuables la possibilité de gérer à distance ses principales démarches fiscales comme le changement d'adresse. Ces orientations seront précisées à l'occasion du CIRE de l'automne 2003.

(fiche n° 31)

2.6 Internet en soutien des situations familiales particulières

Internet se révèle, en effet, indispensable dans des situations difficiles qui concernent de nombreuses familles, c'est-à-dire **l'hospitalisation des enfants** et **l'accompagnement des personnes handicapées**.

Internet joue dans ces cas un rôle de communication vital : pour un handicapé visuel, un fax ou un journal sont inaccessibles ; grâce à Internet et aux aides appropriées, la réception d'un mail, l'accès à des portails d'information ouvrent de nouveaux horizons.

Ainsi, la mise à disposition, quel que soit le lieu d'hospitalisation, d'outils informatiques et des **services d'Internet au profit de tout enfant ou adolescent malade** peut permettre de préserver son environnement familial et scolaire et d'améliorer son quotidien.

Il s'agit de donner aux jeunes malades, qu'ils soient hospitalisés dans un établissement de soins ou à domicile la possibilité, non seulement d'utiliser un ordinateur connecté à Internet avec des garanties de sécurité appropriées, mais aussi de bénéficier d'un suivi pédagogique adapté et d'accéder, sans exclure la présence d'un enseignant, à des bases de cours en ligne et à des enseignements à distance.

(<http://www.educnet.education.fr/integration/rapport.htm>)

(fiche n°32)

Le deuxième volet de cette action à destination des familles touchées par la maladie ou le handicap est un programme ciblé « **Personnes handicapées et Internet** ».

Le champ offert aux nouvelles technologies dans la lutte contre le handicap est immense. Outre leur apport en terme de compensation des déficiences physiques, les nouvelles technologies avec, par exemple, la numérisation des données (documents audiovisuels, livres, journaux) permettent aux personnes handicapées d'accéder à la culture, de conserver une porte ouverte sur le monde.

Parce que chacun connaît une personne handicapée, ou un soignant, il y a aussi un rôle pédagogique très fort pour tous de cette utilisation des nouvelles technologies au service du handicap. Il y a beaucoup à apprendre de la façon dont les handicapés, mais aussi leurs

familles, ceux qui les entourent et les soignent utilisent et s'approprient les nouvelles technologies.

Plusieurs mesures ont ainsi été décidées le 25 avril lors du lancement du programme de travail « Recherche et Diffusion des technologies en faveur du handicap » par M.T. Boisseau, secrétaire d'Etat aux personnes handicapées et C. Haigneré, Ministre délégué à la recherche et aux nouvelles technologies <http://www.recherche.gouv.fr/discours/2003/releve.htm>:

- le soutien aux espaces publics numériques spécialisés dans l'accueil des handicapés, comme, par exemple, l'espace Handicap International-ICOM de Lyon ;
- la mise en place d'un partenariat avec BrailleNet (association issue de l'université et de la recherche : www.brailenet.org) pour l'accessibilité des sites publics, avec le label Accessiweb,
- l'introduction d'une obligation d'accessibilité des sites publics par les handicapés dans la prochaine modification de la loi de 1975 sur le handicap.

(fiche n°33)

Il importe aussi de rappeler que ce principe d'accessibilité ne concerne pas uniquement les sites publics mais aussi les services accessibles en ligne. Ainsi, l'appel d'offres « environnements numériques de travail », encore appelés « cartables électroniques » sera lancé par le Ministre délégué à l'enseignement scolaire.



CISI 3 : Internet pour tous : les points d'accès publics à l'Internet

Promouvoir Internet pour tous, c'est faciliter l'accès du plus grand nombre à Internet, c'est aussi **associer à la croissance d'Internet des populations ciblées**, qui ont, par le passé, trop longtemps été laissées de côté et qui perçoivent en conséquence Internet non comme une chance mais comme une menace.

Avec l'aide des collectivités locales, il faut convaincre ces populations, qu'il s'agisse des habitants des quartiers ou de personnes géographiquement isolées, qu'Internet est à leur service. Ainsi, ces populations pourront être à leur tour des acteurs du développement via Internet, le développement économique en général et le développement de leur propre bien-être.

3. 1 Lieux d'accès publics

L'heure est à améliorer la visibilité et les contenus des lieux d'accès publics.

Le Premier Ministre a clairement réaffirmé l'importance de la politique d'accès public à l'Internet en la redynamisant et la réorientant suivant trois axes :

- décentralisation, partenariat avec les collectivités locales dont le rôle important doit beaucoup mieux être mis en valeur.
- Consolidation des points d'accès existants et priorité donnée à l'initiation aux usages.
- Simplification des appellations et meilleure visibilité des espaces publics numériques.

La signature en septembre 2003 d'une nouvelle **charte** entre l'Etat et les collectivités locales viendra mettre ces principes en œuvre ; cette charte a, dans le cadre de la préparation du présent CISI, été proposée par Mme. Claudie Haigneré, au nom du Gouvernement, à la signature de l'AMF (Association des Maires de France) et l'ADF (Assemblée des Départements de France). Par la suite, toute collectivité locale intéressée pourra signer cette charte.

Des mesures de **signalisation, sous le label « Netpublic »**, commun à tous les espaces adhérents à la charte permettront d'accroître encore cette visibilité afin que l'accès à un espace public numérique soit aussi naturel et facile que l'accès à une bibliothèque.

(fiche n°34)

Comme l'a souhaité le Premier Ministre, le développement des accès publics à Internet s'inscrit dans une logique de **décentralisation** qui passe notamment par le soutien de la Caisse des Dépôts et Consignations aux initiatives des collectivités locales (en Pays de Loire, Côte d'Or, dans le Massif Central, ou encore en Guadeloupe, par exemple). En application de

la mesure décidée en CIADT de décembre 2002 (soutien de 50 k€ en moyenne à vingt-six centres de ressources numériques régionaux et à quatre centres nationaux spécialisés sur certaines thématiques, soit 1,5 M€), la Caisse des Dépôts a dressé une première liste d'une dizaine de centres, par exemple le centre Handicap International-icom' de Lyon ou le Centre International d'Etudes en Littérature de Jeunesse (CIELJ) de Charleville-Mézières.

(fiche n°35)

L'opération de **recensement des usages publics d'Internet** par la MAPI s'inscrit pleinement dans cette promotion des usages d'Internet pour tous, pour renforcer et consolider les espaces existants. Elle permet de présenter aux élus, à l'aide de « fiches-usages », un éclairage concret pour le développement numérique des territoires afin de favoriser la diffusion des expériences réussies d'usages publics.

(fiche n°37)

Autre grande mission des espaces publics numériques, **l'initiation à l'administration électronique**. Il s'agit d'un des chantiers que le Premier Ministre a voulu exemplaires et qui fait suite à la création, auprès du Premier Ministre, d'une Agence pour le Développement de l'Administration Electronique. C'est en effet la rencontre entre deux priorités du Gouvernement : l'Internet pour tous et le développement de l'administration électronique.

Une action pilote d'initiation à l'usage de l'administration électronique avec 50 espaces publics numériques volontaires, choisis par appel à projets, sera conduite de septembre 2003 à fin janvier 2004. En fonction de ses résultats, une action d'élargissement .

(fiche n°38)

3. 3 Les quartiers et leur animation

Internet est un puissant outil d'insertion sociale à destination de publics spécifiques et deux opérations s'inscrivent dans cet esprit :

- **L'Internethon** Le Gouvernement poursuivra son soutien, initié lors de l'édition 2003 de la Fête de l'Internet, à l'opération Internethon de l'Association Francophone des utilisateurs du Net (AFNET, <http://www.internethon.afnet.fr>). Cette opération consiste à organiser la collecte d'ordinateurs réformés par les administrations et les entreprises pour les distribuer à des associations actives dans le domaine de l'insertion et de l'éducation. La sensibilisation à cette opération des directions informatiques des différentes administrations se poursuivra donc. En aval, un partenariat a été construit avec le Secours Catholique pour une nouvelle action destinée à se prolonger : dans onze villes, les délégations du Secours Catholique ont reçu de l'AFNET les ordinateurs de l'Internethon et ont organisé pour les plus démunis des séances de formation à Internet. Un accord est passé avec les éditeurs de logiciels pour l'extension des licences des systèmes d'exploitation de ces ordinateurs.

(fiche n°39)

- **Les talents des cités.** Il s'agit d'un concours organisé par le Ministère délégué à la Ville et à la rénovation urbaine, qui récompense des jeunes issus des quartiers et valorise leur parcours pour faire d'eux des ambassadeurs auprès des autres habitants. Il pourra mettre en lumière des parcours liés aux usages d'Internet et du multimédia, qu'il s'agisse de formation et d'accompagnement, d'aide à des populations ciblées (handicapés, enfants malades, personnes âgées), ou encore de création de contenu ludique, éducatif ou culturel. (<http://www.ville.gouv.fr/pdf/actualite/presse/talents-diaporama2003.pdf>)

(fiche n°40)

3. 4 Poursuite des missions de la MAPI

En appui de cet accompagnement des usages publics d'Internet, les missions de la MAPI (qui s'arrête au 30 novembre 2003 et qui n'est pas renouvelée par souci de simplification administrative) seront reprises par une Délégation aux usages de l'Internet.

Cette Délégation est confiée au sous-directeur des technologies de l'information et de la communication dans l'éducation (Direction de la Technologie) du Ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche afin de conduire, en liaison avec les départements ministériels concernés, une mission de généralisation de l'accès et de la formation des familles, des enfants et du grand public, dans l'esprit de la mission de diffusion des nouvelles technologies qui incombe à ce ministère.

(fiche n°41)



CISI 4 : Mesures d'appui (Créer un climat de confiance / Agir sur l'offre)

Toutes les actions de diffusion et d'appropriation des usages d'Internet par le grand public doivent être soutenues par un certain nombre de **mesures d'appui** qui en renforceront l'efficacité. Ces actions se passent en coulisses, mais elles n'en ont pas moins d'importantes répercussions pour tous les acteurs : acteurs économiques, mais aussi grand public qui est la cible principale de ce CISI.

4. 1 Paiement sur Internet

Le Premier Ministre le rappelait lors du lancement du plan RE/SO 2007, « le développement de la société de l'information dépend pour une large part de la confiance de nos concitoyens dans les services qu'elle propose ».

Le commerce électronique, en particulier, a besoin de la confiance pour se développer. Or, sur les dernières années, rien n'a été fait pour rassurer l'utilisateur d'Internet sur la sûreté du paiement sur Internet : se faire prendre son numéro de carte de crédit n'a pas plus de chances de se produire sur Internet que pour des achats à distance ou physiques. Suite à la

communication du Gouvernement sur le sujet (discours RESO du Premier Ministre), aux actions menées autour de la loi sur la confiance dans l'économie numérique, les chiffres du commerce électronique ont grandement progressé.

La sécurité des paiements est au cœur de cette confiance. Tout d'abord, conformément aux engagements pris dans RE/SO 2007, un observatoire de la sécurité des paiements en ligne a été installé, qui associe les commerçants, les établissements bancaires et l'administration.

Ensuite, suivant les recommandations faites par la Mission pour l'économie numérique du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie et publiées à l'occasion du CISI, une charte sera élaborée au cours du dernier trimestre 2003, sous l'égide de la Banque de France, pour améliorer l'identification des parties lors des paiements en ligne.

Enfin, le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, et le Ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies intensifieront l'information en direction des consommateurs grâce à un site officiel, mis en ligne courant premier semestre 2004, qui regroupera toutes les informations utiles pour l'achat et le paiement en ligne.

(fiche n°7)

4. 2 Sécurité des réseaux Internet

La sécurité des réseaux Internet est un élément vital du développement de la confiance de tous, professionnels et grand public. Le contexte international, dans toutes ses composantes, incite à une vigilance accrue dans le domaine.

Le Directeur de cabinet du Premier ministre a récemment donné instruction aux départements ministériels et au Secrétariat général de la défense nationale de préparer, d'ici au 1er octobre 2003, un plan d'action propre à « sécuriser les principaux réseaux gouvernementaux, aux échelons centraux et locaux, ainsi que ceux utilisés pour la gestion des infrastructures vitales ».

Le Groupement Interministériel pour la Protection de la Société de l'Information (GIPSI) impliquant les Ministères de l'Economie, de l'Intérieur, de la Justice et de la Défense est créé.

Il se voit assigner deux objectifs : il favorisera la diffusion de l'information et la consolidation des compétences essentielles au travail de contrôle dans le cyberspace et il facilitera le travail d'enquête en commun sur des cas précis.

Matérialisé par un portail gouvernemental, <http://www.ssi.gouv.fr/fr>, le travail de ce groupement combinera des missions de veille technologique et des échanges d'expériences dans le domaine de la lutte contre les fraudes constatées sur Internet.

(fiche n°42)

Une coordination des initiatives de soutien à la recherche et au développement en matière de sécurité des systèmes d'information sera mise en place par le Secrétariat Général de la Défense Nationale.

(fiche n°73)

Les moyens du CERT Renater (Computer Emergency Response Team - http://www.renater.fr/Securite/CERT_Renater.htm) seront renforcés pour qu'il puisse assurer en toutes circonstances la sécurité du réseau Renater reliant les organismes français de recherche et d'enseignement, y compris lors de la mise en œuvre des plans anti-terroristes (volet SSI de Vigipirate, Piranet) en coordination notamment avec le CERTA du SGDN.

(fiche n°43)

4. 3 Usages d'Internet pour les PME-PMI

Comme l'avait souhaité le Premier Ministre dans sa présentation du plan RE/SO 2007, la simplification administrative s'applique à libérer les énergies dans le champ de l'économie et de l'industrie.

Une première mesure réside dans la déclaration d'entreprise sur Internet ; en effet la norme actuellement utilisée pour l'échangé d'information entre les CFE (Centre de Formalités des Entreprises) et les organismes concernés, Edifact, est peu compatible avec Internet. Un nouveau cadre normatif et réglementaire sera élaboré pour permettre la mise en œuvre d'un service gratuit de déclaration d'entreprise sur Internet.

(fiche n°44)

Il convient aussi de faciliter la vie des entreprises en amplifiant les déclarations sociales sur internet. Ceci offre des gains de temps qui se traduisent en allègement de coûts dont les petites

et moyennes entreprises et industries bénéficient directement et qui contribuent, en même temps qu'à leur développement, à la croissance économique du pays.

Les différents projets, développés progressivement par le groupement d'intérêt public « modernisation des déclarations sociales » (GIP-MDS, www.gip-mds.fr), ont consisté à ne pas refondre les back-office et à mettre en place un middle-office qui gère la complexité à la place des entreprises.

Quatre projets sont actuellement en cours de développement sur www.net-entreprises.fr: la déclaration unifiée des cotisations sociales individualisées (DUCS-I), la déclaration d'accident du travail (DAT), le téléréglément et l'attestation employeur de l'Assedic.

(fiche n°45)

Ainsi, le Gouvernement s'engage à accélérer la **diffusion des outils de la signature électronique** grâce à la mise à disposition de l'ensemble des administrations de la politique de certification du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Ceci permettra l'usage par les entreprises, dans leurs relations avec les administrations, d'un panel certifié et stable de logiciels de signature électronique. Cette mesure favorise l'usage d'internet en entreprise et vise à consolider le secteur des sociétés logicielles et de services dans le domaine de la signature électronique.

(fiche n°47)

Enfin, l'élargissement du programme UCIP (**Utilisation Collective d'Internet par les PME**, http://www.telecom.gouv.fr/programmes/pna_ucip.htm), jusqu'ici opéré par le ministère chargé de l'Industrie, permettra désormais d'y associer pleinement plusieurs autres ministères. Ce nouveau départ prendra ainsi en compte les premières orientations de la mission que le Premier ministre a confiée au député Jean-Paul Charié sur la compétitivité numérique des PME, et permettra d'aider ces entreprises à réussir le virage de l'internet.

La priorité sera donnée à des usages de type:

- exemplaire : des projets lancés avec l'implication des fédérations professionnelles et des chambres consulaires ;

- diffusant : des mesures permettant de reproduire les expériences réussies avec une communication efficace autour des projets phares ;
- pédagogique et méthodologique : par exemple en proposant aux étudiants dans le cadre des stages de nature informatique une découverte du monde des PME-PMI ou via le développement des compétences des salariés à travers la mise en place d'outils de formation à distance.

(fiche n°48)

4. 4 Usages d'Internet pour les professionnels de la santé

La santé est un secteur d'emploi privé et public important, et ce secteur dit aussi bénéficier d'une meilleure efficacité grâce à Internet. Les apports d'Internet doivent en outre permettre d'améliorer de manière significative le système de santé autour de trois axes principaux : faciliter la continuité et la coordination des soins ; améliorer la sécurité sanitaire ; utiliser les potentialités d'Internet en matière de communication et d'accès à la connaissance.

Télémédecine : le cas du SRAS

Dans des cas où une intervention rapide et à distance est nécessaire, la télémédecine peut apporter des solutions simples, sans investissement démesuré, comme en témoigne le dispositif mis en place dans le cadre de l'épidémie de SRAS : l'installation auprès des ambassades en Asie d'un dispositif de télétransmission de données médicales aidant à infirmer ou confirmer un diagnostic de SRA pour la communauté française expatriée.

Cette téléexpertise s'appuie sur un équipement informatique relativement léger à quoi peut s'adjoindre une station portable de télémédecine par satellite (développée par le MEDES et le CNES).

(fiche n°49)

Courrier électronique d'alerte (DGS-urgent)

Dans les cas d'urgences de santé publique (épidémie, méningite, signalement de produits dangereux), la Direction Générale de la Santé propose aux professionnels disposant d'une boîte à lettre électronique de recevoir automatiquement des messages les avertissant de l'existence d'un problème sanitaire urgent. Ce service a été mis en service fin mai 2003.

Télesanté

La télesanté se caractérise par l'association de l'informatique et des télécommunications à la pratique médicale. La mise en œuvre des réseaux de télesanté se fait de manière optimale à l'échelon des régions afin d'optimiser l'interopérabilité des réseaux, le respect de l'éthique, de la déontologie et des droits du patient relatifs à ses informations de santé.

Dans plusieurs régions (Aquitaine, Basse-Normandie, Languedoc-Roussillon, Auvergne, Franche-Comté) de véritables organisations se mettent en place avec une mise en commun des ressources humaines et des moyens financiers, notamment pour mettre en œuvre des réseaux haut débits. Ces réseaux sont recensés et décrits dans une cartographie dynamique et pérenne (<http://www.observatoire-telesante.sante.gouv.fr>), outil d'information et de communication relatif à la santé publique et à l'aménagement du territoire et destiné aux patients comme aux différents acteurs publics ou privés impliqués. Une exploitation commune de la base de données aura lieu entre le Ministère de la Santé, de la famille et des personnes handicapées et le Ministère délégué à la Recherche et aux nouvelles technologies .

Par ailleurs, un état des lieux de la télémédecine en France, élaboré par le Dr. V. Hazebroucq à la demande de la Ministre déléguée à la Recherche et aux Nouvelles Technologies, est publié en ligne à l'occasion du présent CISI (<http://www.recherche.gouv.fr>)

Aide au maintien à domicile des personnes âgées

Le développement des moyens actuels de communication numérique peut être mis à la disposition des personnes âgées maintenues à domicile et confrontées à une perte progressive d'autonomie. Le Secrétariat d'Etat aux personnes âgées lance une étude de faisabilité sur l'aspect technique et économique de ces perspectives.

4. 5 Usages d'Internet dans les relations avec la justice, et pour les professionnels de la justice

A l'occasion du présent CISI, sous l'impulsion du Garde des Sceaux Dominique Perben, sont lancées plusieurs mesures destinées à faciliter la vie de nos concitoyens, et des professionnels dans le cadre de leurs relations avec la justice.

Au titre de mesure grand public, il est rappelé qu'on peut obtenir sur Internet **l'extrait de casier judiciaire** B2 ou B3, et ceci concerne 450 000 demandes depuis l'ouverture du service.

(fiche n° 52)

La possibilité de **dématérialiser certains actes notariés**, actes d'état-civil, actes d'huissier, est en cours de finalisation. L'établissement de ces actes dans un univers dématérialisé doit se faire dans des conditions garantissant l'identité de leur signataire et l'intégrité de leur contenu (voir utilisation de la signature électronique, fiche ci-dessus).

(fiche n° 53)

Dans le même esprit, une avancée majeure dans les relations magistrats-avocats verra le jour en septembre prochain. Une convention signée entre le Garde des Sceaux, le TGI de Paris, le Bâtonnier des avocats de Paris, permettra aux avocats parisiens d'obtenir par voie électronique une date d'audience en référé, consulter l'état des affaires en cours les concernant, limitant ainsi déplacements et démarches inutiles.

(fiche n° 54)

Les tribunaux seront équipés de points d'accueil Internet permettant aux avocats d'obtenir des dates d'audience à distance, de consulter l'état des affaires les concernant et de connaître le dispositif de décisions rendues. Ce projet débutera par une expérimentation sur 6 tribunaux de grande instance et 15 tribunaux d'instance, puis sera progressivement étendu.

(fiche n° 55)

Enfin, la loi ayant autorisé l'utilisation de la **vidéo-conférence en matière pénale** dans certains cas (ex. prolongation de la garde à vue), les matériels correspondant seront mis en place progressivement dès la rentrée.

(fiche n° 56)

4. 5 Renforcement de la formation par Internet

Internet est par essence un outil de formation extrêmement souple et adapté à une grande diversité de situations et de publics. Il favorise une offre de formation tout au long de la vie.

Une première phase de soutien (trois appels à projets 2000, 2001, 2002) à la création et la structuration de « campus numériques » a permis de voir émerger une soixantaine de pôles, sur des thématiques précises, mais aussi favorisant la coopération inter-régionale d'universités. Le Gouvernement a souhaité mettre l'accent sur ce dernier point en lançant en 2003 (réponses jusqu'au 8 septembre 2003) un appel à projets « **Universités numériques en région** » doté de 10 millions d'euros, permettant de favoriser la coopération inter-universitaire, la mise en commun de moyens, de campus sans-fil, etc.

<http://www.educnet.education.fr/chrge/UNR-cadrage.pdf>

Par ailleurs, une **initiative interministérielle e-formation** permettra de mettre en synergie, au travers d'une politique nationale, les actions des différents ministères impliqués, dans le respect de leurs compétences propres. A titre d'exemple, les campus numériques cités ci-dessus associent déjà des universités, mais aussi des grandes écoles d'ingénieurs dépendant du Ministère délégué à l'Industrie. Le télé-enseignement a aussi un rôle important dans l'enseignement agricole au sein du Ministère de l'Agriculture.

Trois types d'actions communes entre ministères sont envisagés :

- élaborer des outils de pilotage adaptés aux politiques de « e-formation », en concevant des indicateurs et tableaux de bords communs, mais aussi en étudiant le positionnement français dans ce domaine ;
- favoriser une mutualisation des actions des différents ministères et des acteurs qui en dépendent ;
- informer les publics et faciliter l'accès aux formations ouvertes et à distance.

(fiche n° 57)

La formation des intervenants auprès des personnes âgées via Internet sera également encouragée. Elle s'inscrit dans l'axe prioritaire du Secrétariat d'Etat aux personnes âgées qui consiste à favoriser le maintien à domicile. L'expérience de l'Université médicale virtuelle francophone (UMVF) pourrait servir de modèle aux acteurs du social pour mettre en oeuvre ce dispositif de formation par internet."

(fiche n° 58)

4. 6 Usages liés à l'équipement, aux transports, à l'aménagement numérique du territoire

Plusieurs usages d'Internet qui concernent directement les acteurs des collectivités locales sont appelés à se diffuser :

- un téléservice en cours d'expérimentation pourra être utilisé pour les demandes par les professionnels **d'immatriculation en ligne des cyclomoteurs neufs**, ces immatriculations devenant obligatoire à partir de janvier 2004.

(fiche n°59)

- les **certificats d'urbanisme en ligne** font l'objet d'une expérimentation menée par le Ministère de l'Equipement avec pour objectif de tester d'ici la fin de l'année le service en ligne auprès du grand public ;

(fiche n° 60)

- un projet **d'échanges d'informations touristiques au format XML** entre les acteurs de la filière est à l'étude, dans le cadre de l'initiative TourinFrance ;

(fiche n°61)

- des mesures seront prises également en faveur du **développement de systèmes d'information géographique** ;

(fiche n° 63)

- un groupe de travail est constitué entre Le Ministère de l'Outre-Mer, le Ministère délégué à l'Industrie et l'ART (Autorité de Régulation des Télécommunications) pour étudier les conditions permettant un accès facilité, pour les opérateurs téléphoniques et Internet alternatifs à la ressource constituée par les **câbles sous-marins arrivant dans les DOM** (SAFE à la Réunion, AMERICAS II En Guyane et en Martinique).

(fiche n° 72)

- à titre expérimental dans un premier temps, les **collectivités locales** pourront faire **appel à l'expertise du Conseil Général des Technologies de l'Information**; par ailleurs les Ministères concernés par les nouvelles technologies pourront faire appel, via les Préfets de Région, **au réseau de «chargés de mission TIC»** mis en place dans chacune des Préfectures de Région.

(fiches n° 64)

4. 8 La démocratie électronique

Internet, ne l'oublions pas, est aussi un outil de démocratie.

Une expérience comme les élections au **Conseil des Français de l'Etranger** a été, elle aussi, extrêmement positive et riche d'enseignements en matière de vote électronique, en raison notamment du nombre de personnes concernées (plus de 50 000 inscrits).

Dans le cadre d'élections professionnelles, l'Etat favorise aussi le recours au **vote électronique** en complément de l'isoloir. Ainsi un décret du 28 octobre 2002 a introduit le vote à distance par voie électronique, pour l'élection des membres du Conseil national des barreaux (Ministère de la Justice) .Ce dispositif est entré en vigueur pour la première fois à l'occasion des élections du Conseil national des barreaux organisées en novembre 2002, et a considérablement réduit le taux d'abstention, montrant ainsi que l'Internet est un outil au service de la démocratie participative.

(fiche n° 66)



Outre la transposition des directives européennes, les priorités retenues pour le Plan RE/SO 2007 ont guidé l'action internationale de la France à trois niveaux :

La mise en œuvre des orientations du plan e-Europe 2005

Dans le domaine de la société de l'information, le Conseil européen de Séville (juin 2002) a marqué son accord sur les objectifs du plan d'action eEurope 2005 et à sa mise en œuvre d'ici la fin de l'année 2005. Ce Plan vise à la fois à agir sur la demande, en stimulant le développement de nouveaux services, d'applications et de contenus sécurisés, principalement financé par le secteur privé (en privilégiant un accès multi-plateformes ouvertes pour la convergence : PC, télévision numérique interactive et systèmes mobiles de 3ème génération). Le financement de services multimédias plus avancés dépend cependant de la disponibilité du haut débit. Une action est donc également nécessaire pour stimuler l'offre, en exploitant une infrastructure à haut débit, afin de créer une dynamique entre les secteurs. Pour sa mise en œuvre, notre pays soutient les actions prévues dans le domaine du gouvernement électronique, de la télé santé, de l'apprentissage électronique, du déploiement d'une infrastructure à haut débit et de la mise en place d'un environnement dynamique pour les affaires électroniques.

Les programmes bilatéraux et multilatéraux de développement

Compte tenu des enjeux mondiaux de la société de l'information, une forte priorité doit être donnée à une utilisation des TIC pour les programmes de développement. Dans cette optique, quatre axes d'intervention sont privilégiés dans notre aide publique :

- Le renforcement des accès et des infrastructures de communication ;
- Le développement des contenus locaux ;
- La mise en place de plans d'action nationaux, incluant un cadre juridique et réglementaire ;
- La formation des acteurs.

A ce sujet, dans le cadre de la coopération entre la France et le monde francophone, un certain nombre de programmes du Ministère des Affaires Etrangères sont lancés, notamment le programme ADEN (Appui au Désenclavement Numérique) permettant de créer un réseau de 60 points d'accès à l'Internet en Afrique Subsaharienne et dans l'Océan Indien (programme doté de 6M d'Euros sur trois ans) et le programme SIST (Systèmes d'Information Scientifique et Technique) visant à favoriser l'intégration de la recherche africaine dans les réseaux internationaux, aussi bien du point de vue de son accès à l'information scientifique que de la diffusion de ses travaux (programme doté de 3 M d'Euros en 2003).

(fiches 67à 70)

Le Sommet Mondial sur la Société de l'Information

Le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), organisé sous l'égide des Nations Unies, doit se tenir en deux phases, à Genève du 10 au 12 décembre 2003 puis à Tunis en novembre 2005. La première phase devrait aboutir à une Déclaration de principes et à un Plan d'action, la seconde conduisant à l'adoption d'un document de principes ("Charte de Tunis") et d'un "agenda de la solidarité numérique". Il devrait être l'occasion pour la France de rappeler le rôle de l'Internet en faveur de la francophonie et de la diversité culturelle et linguistique.

Dans le prolongement des efforts réalisés au niveau national (dans le cadre du plan RE/SO 2007), la position française pour la préparation du Sommet mondial sur la société de l'information s'ordonne autour de deux objectifs :

a) Garantir une société de l'information pour tous

Le SMSI doit être le moyen de garantir l'accès de tous aux bénéfices des TIC, en participant à la réduction de la fracture numérique et en favorisant une utilisation des TIC pour le développement durable, en vue d'atteindre les objectifs de la Déclaration du Millénaire.

b) Donner un cadre mondial à la société de l'information

Le SMSI constitue la première possibilité d'aborder dans un cadre multilatéral l'organisation de la société de l'information et de déterminer les principes communs qui doivent la régir (respect des libertés individuelles, sécurité des réseaux, mise en place de politiques réglementaires, protection des consommateurs, garantie des droits de propriété intellectuelle et gouvernance de l'Internet, en particulier la réforme de la gestion des noms de domaines).

Une réunion préparatoire importante au niveau mondial a lieu du 15 au 18 juillet prochain à l'UNESCO à Paris.

(<http://www.itu.int/index-fr.html>) (<http://smsi.internet.gouv.fr>)

(fiches 71)

CONCLUSION

Faire entrer la France dans la société de l'information requiert plus que des règlements et des lois. Faire de cette révolution une réalité, inscrire les profondes mutations qu'entraîne l'avènement d'Internet dans le quotidien des français suppose d'adopter une vision nouvelle, audacieuse et ambitieuse.

Cette vision se construit à l'échelle européenne, à l'échelle mondiale. Au SMSI, ce seront les peuples du monde qui s'engageront, par une déclaration solennelle, sur un certain nombre de principes destinés à garantir les libertés et droits fondamentaux de la société de l'information.

Que la France apporte sa voix à ce concert de nations est une chance unique. C'est en même temps une formidable exigence, celle de faire la preuve de sa capacité à préparer, accompagner et favoriser cette entrée dans la société de l'information.

Pour cela, il fallait avant tout concentrer les efforts sur la généralisation de l'accès Internet et la lutte contre la fracture numérique. Mais il s'agit également, et c'est l'objet de ce CISI, de démontrer toute l'utilité d'Internet pour les français, qu'ils soient particuliers, entreprises, jeunes ou plus âgés, étudiants, professionnels, artisans ou industriels. Amener Internet à la porte de tous les français, c'est bien. Apporter, avec Internet, mieux-être, gain de temps, savoir, culture et santé, c'est mieux. Garantir, par Internet, plus de justice sociale, plus de transparence et d'efficacité, plus de solidarité avec les populations les moins favorisées, qu'elles soient proches ou lointaines, c'est mieux encore.

Voilà pourquoi ce CISI, qui a permis au Gouvernement de prendre la mesure de la richesse des initiatives, de la vigueur des attentes, du dynamisme des acteurs territoriaux, de centrer son action en faveur d'Internet autour de quelques grands axes, notamment celui des familles, n'est qu'une étape, aussi décisive soit-elle.

C'est pourquoi le Premier Ministre fixe à tous les acteurs rendez-vous dans neuf mois pour un nouveau CISI afin de maintenir la qualité de l'engagement des différents départements ministériels en faveur d'Internet et de ses usages. Ce rythme régulier doit permettre d'accompagner les rapides évolutions technologiques et de société qu'Internet entraîne à sa suite.

Auparavant, le Sommet de Genève aura permis à la France de faire entendre sa voix sur des sujets aussi déterminants pour le paysage futur d'Internet que la réduction de la fracture numérique ou le rayonnement de la culture et du savoir francophones.

A Genève, puis à Tunis, ce seront les peuples du monde qui proposeront leur vision de la société de l'information. Une vision fondée sur le patrimoine commun de l'humanité afin de promouvoir le dialogue entre les cultures et les civilisations. Une vision qui fera de l'accès à l'information un droit au même titre que celui de s'exprimer librement.

La société de l'information, c'est « la possibilité d'accéder universellement à des informations de qualité et de les utiliser dans le but de créer, d'accumuler et de diffuser la connaissance », selon les termes d'une déclaration qui devrait être adoptée par l'ensemble des Etats participant au Sommet. C'est dire à quel point la connaissance joue un rôle fondateur dans l'édification de cette société de l'information.

« La modernité, c'est le fugitif, le transitoire, le contingent », écrivait Baudelaire. Il appartient maintenant aux acteurs de la société de l'information de prouver que la modernité peut s'inscrire dans la durée et résister aux modes, que les nouvelles technologies sont des outils appréciables, qu'elles reposent sur des réseaux fiables, qu'elles offrent des usages durables.